Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15509H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUET, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absents excusés :

Marc-Antoine MENIER, François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15509H1-DE

Point n° : 5

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Société Publique Locale équipements du Morbihan - Prise de participation au capital

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

Créée en 2013, la Société Publique Locale Equipements du Morbihan (SPL EdM), a pour objet d'intervenir dans le cadre d'assistances à maîtrise d'ouvrage conclues avec ses actionnaires pour :

- la réalisation d'études portant sur le patrimoine immobilier futur ou existant;
- la construction d'équipements neufs, la démolition, la rénovation, la reconstruction ou l'extension d'équipements existants ;
- la vente de biens et équipements immobiliers.

Au 31 décembre 2021, cette SPL, dont le capital s'élève à 225 000 €, était constituée de 7 actionnaires : le Conseil Départemental du Morbihan – qui détient 60% du capital, Arc Sud Bretagne, Auray Quiberon Terre Atlantique, la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer, Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Ploërmel Communauté et Questembert Communauté.

Afin de bénéficier de ses compétences, il est proposé que la ville en devienne actionnaire dans les conditions suivantes :

- achat auprès du conseil départemental de 150 actions pour une valeur nominale de 100 €, soit 15 000 €;
- mise à disposition d'un siège au sein du conseil d'administration de la SPL.

Vu l'avis de la Commission :
Administration Générale et Finances

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15509H1-DE

Je vous propose :

- d'approuver l'achat de 150 actions de la SPL Equipements du Morbihan, auprès du conseil départemental du Morbihan, pour un montant de 100 € par action, soit 15 000 € ;

  Adopté à l'unanimité

- de ne pas procéder à un vote à bulletin secret ;

  Adopté à l'unanimité

- de désigner M. le Maire et Mme Hortense LE PAPE, en qualité de suppléante, pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL, en qualité de représentants de la ville de Vannes ,

  Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions)

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS